

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mardi 29 Janvier 2013 à 20heures**

Présents : M.RIGAUX - E.BOURSIN - Y.BRESOUS - M.CAPON – D.RIGOLIN - O.BLERIOT – M.BOUTILLIER - C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - D.WILLEMAN

Absent avec pouvoir : JF CARBONNAUX (P.GOURLIN).

Absent : P.VANDEROSIEREN.

Secrétaire de Séance : M.CAPON.

❖ **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 21 novembre 2012.**

M.CAPON fait part aux membres du Conseil municipal de sa satisfaction de constater un compte rendu rédigé avec détails et précisions « *comme il les aime* ». Il regrette toutefois qu'il comporte une grossière erreur concernant la délibération concernant la cession de l'abri de jardin où il est précisé une décision prise à l'unanimité, alors qu'il a voté contre. Il s'interroge par ailleurs sur le contenu exact de cette délibération transmise en sous-préfecture.

M. RIGOLIN demande à M. CAPON une précision concernant la taxe d'aménagement à savoir si les reconstructions entre également dans son champ d'application. M CAPON lui répond que tout ce qui est soumis à l'obtention d'un permis de construire entre bien dans le périmètre de cette nouvelle taxe, mais que pour le cas spécifique d'une reconstruction il n'en est pas sûr, mais qu'il se renseignera et qu'il apportera la réponse lors de la prochaine réunion de Conseil.

Mme BOUTILLIER informe qu'elle était absente lors de la réunion de Conseil du 21/11/2012 et qu'en conséquence elle ne prendra pas part au vote d'approbation.

M. le Maire passe au premier point de l'ordre du jour ; sans procéder au vote.

❖ **Dossier FISAC**

Rappel des enjeux : Le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, de maintien, de modernisation, d'adaptation ou de transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, en milieu rural.

BERTRAND COIFFEUR qui avait déjà bénéficié d'une aide, fin 2011, pour changement fenêtres et volets roulants sollicite de nouveau une aide pour la pose d'une alarme intérieure suite à un acte de vandalisme qu'il a eu à subir en 2012.

Cette deuxième demande constitue une dérogation par rapport au règlement de ce contrat triennal, et il y a débat et interrogations, afin d'avoir la certitude qu'il n'y aura pas de dérapage dans le nombre de dossiers déposés pour 2013. Rappel du budget annuel communal alloué au FISAC : 1500€.

Coût des travaux de sécurisation alarme : 2760€ (aide FISAC : 20%, CCPH : 10%, Commune : 10% soit 276€).

Accord à l'unanimité pour cette délibération qui vise à accompagner un porteur de projet qui travaille pour la modernisation et le maintien de la qualité de son salon de coiffure en milieu rural.

❖ **Point sur le PLU**

Il est exposé par M. le Maire, avec notamment cette information, qu'il s'était rendu à Amiens devant la Commission Départementale Nature Site et Paysage et le dossier avait été examiné et retoqué sur quatre points sur cinq par ce service de l'Etat. A savoir : Zone Montécourt, zone Rue de Devise, zone du Chemin Tétard, zone Route de Vraignes).

Seule la zone dite à urbaniser derrière « Mairie et Ecole maternelle » a été acceptée.

L'enquête publique se déroulera du 06 mars 2013 au 05 avril 2013.

Avec présence du commissaire enquêteur en Mairie avec accompagnement d'un élu souhaité, mais non désigné(s) en séance.

Le 06 mars 2013 de 9h à 12h.

Le 16 mars 2013 de 9h à 12h.

Le 26 mars 2013 de 16 à 19h.

Le 05 Avril 2013 de 9h à 12h.

❖ **Point sur l'achat des parcelles de la zone à urbaniser**

Le bornage et les divisions parcellaires concernant ces parcelles ont été faites mi-décembre 2012, en tenant compte des souhaits exprimés par les Propriétaires (Mme PRESTEL et M.GOUGE).

La permutation parcellaire de M. Bernard GOUGE qui ne souhaitait pas vendre est également faite au plan cadastral.

La promesse de vente entre la Commune et les Propriétaires (M DUBREUIL, Mme LEYSENS, Mme PRESTEL, Mme BOURBIER) a été signée le 17 janvier 2013 sur la base d'un prix de vente fixé à 3€/m². L'acte de vente définitif devant avoir lieu début mars 2013.

Suite au courrier de M GRU, au sujet de l'indemnité d'éviction, coût de 8641€/ha pour 1ha22, M. le Maire précise qu'après vérification le décompte présenté et lu en séance lors du dernier conseil, est bien conforme à la loi et il informe les élus que le géomètre conseille même la Commune de régler cette affaire en même temps que la vente.

Positionnement, non approuvé par une majorité d'Elus qui estiment que cette indemnité est due certes, mais uniquement à partir du jour où il y aura éviction effective, ce qui n'est pas le cas dans l'immédiat.

Consensus des Elus afin que l'ensemble de cette transaction soit faite dans le respect des règles en vigueur.

❖ **Projet d'investissements.**

Achat tracteur.

M. RIGOLIN expose les différentes raisons pour lesquelles la Commune doit s'équiper de ce type de matériel : plus gros tracteur équipé d'un broyeur et lame de déneigement.

Propos qui dévient aussitôt le débat vers l'épisode neigeux du Week-End précédent...M. le Maire rappelle les circonstances du report de la messe pour Elodie KULIK à cause de la neige, et plus globalement il estime que le Conseil Général et la Com de Com n'ont pas été à la hauteur, ni à même de faire face au problème, alors qu'il était pour sa part malmené, voir insulté par ses concitoyens, en précisant que M. VAN ELSEM ne répondait pas au téléphone, et que M. DODEUIL l'avait mal reçu...

M. LEVERT confirme également ce manque de réactivité du Conseil Général, pour avoir suivi en direct sur Internet, au cours de la journée du dimanche 27 janvier, les échanges sur le sujet entre sa fille et M. le Conseiller Général : Grégory Labille.

Pour abonder dans ce sens, Mme CHASSAGNOUX relate une conversation téléphonique qu'elle a eue avec M CAPRON, directeur technique de la Com de com, lundi 28 janvier afin de lui faire part de la situation d'urgence, car les onze salariés de l'ADMR étaient dans l'impossibilité d'apporter l'aide aux personnes âgées sur le territoire de la Commune et de ses Hameaux, faute d'une définition des zones prioritaires à dégager. Elle précise par ailleurs qu'en cas de problèmes graves la responsabilité incomberait à la Com de Com ?

M. BRESOUS rappelle qu'il y a sûrement un défaut de communication, car pour le Conseil Général l'axe prioritaire à dégager c'est : « Athies, Devise, Montécourt, Méreaucourt, Tertry et rond-point point Bonduelle », mais que peu de gens en ont connaissance...

Visiblement il y a consensus des élus sur la nécessité de mener une réflexion sur la façon de faire face à ce type d'évènement climatique et de mettre en place un plan communal de sauvegarde. M CAPON précise qu'il faut associer à cette réflexion deux habitants particulièrement méritants : M Christophe COMMONT qui dès 06h00 du matin à chaque épisode neigeux dégagait la rue des Charrons et ensuite jusqu'au niveau de la Boulangerie, avec

son motoculteur et une lame réalisée par ses soins ; ainsi que M.PETIT pour la rue du stade. M. le Maire y ajoute M. Bertrand PICART, qui a été épaulé par l'employé communal. M. GOURLIN tient également à mentionner sa participation pour le déneigement de son quartier.

Au regard du travail fait par Messieurs COMMONT & PETIT, M. HAPPE retient que la preuve est apportée, qu'avec des petits moyens il est possible de le faire...

Après cette diversion, le débat se recentre sur l'achat du tracteur... pour faire suite à quelques remarques de M.LEVERT, M CAPON précise qu'il n'a jamais été opposé à l'achat d'un tracteur et que dès 2008 il avait mis en avant la nécessité d'acheter un tracteur de 50CV avec pneus agraires en complément du tracteur/tondeuse.

Qu'à l'époque, suite à des remarques fondées de M.GOURLIN quant à la nature des permis de conduire, possédés par l'agent communal, celui-ci ne pouvait pas conduire un ensemble routier de plus de 3T5 charges comprises.

Qu'il constate qu'à ce jour la situation est restée la même et que donc le problème reste entier.

M. le Maire estime qu'avec l'aide de M. GOURLIN, M LEVERT tous trois, ils possèdent « *toutes les compétences pour faire le meilleur choix d'un achat de tracteur en neuf ou en occasion* », ce que ne conteste pas l'assemblée.

Enfouissement des réseaux de l'ancienne Poste à la Râperie. (délibération).

La SICAE a fait valoir auprès du SIER de Roisel Hattencourt la nécessité de renforcer les réseaux entre l'Ancienne Poste et le Carrefour de la Râperie et offre à la commune la possibilité d'effacement avec participation aux coûts sur une base estimative fourchette haute pour la commune de 31706€ net pour le réseau électrique, 29211€TTC pour l'éclairage public (TVA récupérable par la commune) et de 47340TTC pour le réseau de télécommunication (TVA non récupérable).

Elle demande une délibération d'accord de principe sur l'enfouissement, sachant que la base d'estimation des coûts est non contractuelle

Pour avoir eu des contacts téléphoniques avec M. Eric OFFROY, Responsable Technique de la FDE80 à Péronne, M. BRESOUS, estimant les coûts trop importants, souhaite le report de cette délibération à une cession ultérieure, précisant par ailleurs que les prix sont en cours de renégociation entre FDE et France Télécom et qu'il lui a été précisé que le réseau téléphonique actuel est un vrai sac de nœuds...Positionnement qui agace M.CAPON.

M HAPPE plutôt enclin au report, précise, que ne connaissant pas le dossier, il ne peut pas se positionner...attitude partagée par certains collègues.

M.CAPON tout en reconnaissant le caractère non obligatoire, déplore une fois encore qu'aucune note de synthèse n'accompagne les convocations aux réunions de conseil et distribue sur le champ, les photocopies qu'il avait anticipées du dossier à chacun des élus présents à l'exception de M. le Maire et des Adjoints qui le possédaient déjà.

Après cette prise de connaissance, la majorité des élus repousse la proposition du report.

La délibération portant sur l'accord de principe du lancement de l'étude de l'enfouissement des réseaux sur un montant des travaux estimé et non contractuel est prise par 12 voix pour, et 2 voix contre (Mrs BRESOUS et LEVERT).

❖ Fusion des SIAEP d'Athies, Croix Molineaux et de Monchy Tertry. (Délibération)

M GOURLIN, à la demande de M.CARBONNAUX qu'il représente, précise qu'en son absence M.CARBONNAUX demande le report de cette délibération.

Report accepté à l'unanimité.

❖ Embauche d'un contractuel pour les travaux saisonniers.

Constat qu'il y a de plus en plus de tâches à accomplir pour l'entretien du village. Selon M le Maire : « *il y a matière dans le village* » et il propose l'embauche de Mme PEZET sur la

base d'un CDD de 6 mois.

Accord à l'unanimité, à charge à Mme HANNECART de trouver la meilleure formule de contrat possible.

M.CAPON rappelle l'existence à la de la COM de COM d'un chantier d'insertion, et dont les Communes qui ont fait appel à leurs services se disent satisfaites. Certains travaux pourraient leur être confiés comme le rejointoiement du mur jardin de l'église, ou isolation/peinture du local ADMR.

M.GOURLIN admet que le chantier de rejointoiement du mur de l'église serait bien adapté car il y a beaucoup de temps de main d'œuvre et peu de matériels à fournir. Intervention de M LEVERT pour y associer le chantier de la réfection du mur arrière du cimetière qui s'est fortement dégradé avec les intempéries.

❖ **Renouvellement convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux). (délibération)**

Vote à l'unanimité du renouvellement de cette convention pour l'année 2013 sur la base d'une cotisation forfaitaire de 249€90 avec un coût d'enlèvement par animal de 16€.

❖ **Commission des baux : Compte-Rendu de la réunion du 05 décembre 2012.**

M.HAPPE en sa qualité de « Rapporteur » donne lecture du compte rendu qu'il a rédigé, suite à cette réunion.

M.CAPON déplore que ce compte rendu, tout comme le dossier de l'enfouissement des réseaux n'ait pas été joint à la convocation de réunion de conseil et en demande la communication, ce qu'accepte de faire M HAPPE dans les jours qui suivent.

Rappel de la composition des membres de la commission : M. RIGAUD, Y BRESOUS, JF CARBONNAUX, P GOURLIN, P LEVERT, J HAPPE.

Tous les membres étaient présents.

En l'absence de D RIGOLIN, invité ce jour-là, la commission s'est déclarée incompétente pour traiter un des points de l'ordre du jour : Celui de l'attribution des droits de chasse sur les terres communales. Evocation en séance de nombreux dégâts de lapins, et du peu d'engouement des chasseurs pour ce type de chasse aux accès souvent difficiles (talus, ronciers, déterrage).

Classification des terrains communaux en cinq ordres : Réserve de chasse, Terres agricoles, Jardins communaux, Friches, Pâtures.

La commission a émis le souhait de relancer le concept des jardins ouvriers et c'est la parcelle cadastrée J24 modulo 7a environ, qui serait dévolue à ce projet.

Relevé des décisions prises par la commission :

- L'attribution d'un bail sera exclusivement réservée à un habitant ayant sa résidence à Monchy Lagache.
- Il sera procédé à une publicité par voie d'affiche lors du renouvellement d'un bail.
- Une priorité sera accordée à l'ancien preneur dans le cas d'un renouvellement de bail.
- Les baux auront une durée de 3 ans renouvelable 2 fois.
- La commission reconnaît au preneur la possibilité de se faire aider pour la mise en culture de sa parcelle à charge pour lui de faire la récolte. Cependant la commission remarque la difficulté à différencier cette aide d'une sous location.

Suite à cette lecture M.CAPON : « Si je comprends bien, je peux postuler pour l'obtention d'un bail de terres agricoles, les faire labourer et cultiver par mon voisin Bernard et le jour de la récolte, je l'accompagne dans la cabine de sa moissonneuse batteuse, et c'est bon ? ».

Réponse de M.HAPPE : « Oui en quelque sorte, mais l'enjeu c'est 10€! »

Reconnaissance que tout cela reste à affiner et qu'il reste un gros travail à faire pour la commission des baux sur 2013 et 2014...

Concernant les différents courriers reçus en Mairie, M. Le Maire rencontrera les actuels preneurs car il s'avère que des solutions de bon sens et satisfaisantes pour tous, puissent être trouvées pour aboutir à cultiver des parcelles d'un seul tenant (restructuration des parcelles).

❖ Etude RPC (Regroupement Pédagogique Concentré).

A l'ordre du jour : Compte rendu de la 2^{ème} réunion de restitution des travaux d'études de l'étude pédagogique sur l'organisation scolaire en Pays Hamois du 12 Décembre 2012. Mais M HAPPE souhaite profiter de l'occasion pour élargir le débat autour de quatre sujets qui deviennent un centre de préoccupations pour notre commune :

- Le RPC.
- La fusion des SISCO.
- Menace fermeture de classe.
- La refonte des rythmes scolaires.

RPC : la réunion a consisté en présence de M. LEPAGE en un tour de table qui a surtout évoqué l'aspect financier de la mise en place d'un RPC. Visiblement à l'exception de la nôtre, les communes ne sont pas toutes prêtes à mettre « *la main à la poche* » et la solution actuelle en RPI semble fort bien leur convenir !

Questions sans réponses : Parts de budget pour les communes ? Qui porte véritablement le projet ? Pas de compte rendu ! Questions relatives aux transports scolaires ? Incohérence des cartes scolaires.

Autre constat qui n'arrange rien à l'affaire : La compétence scolaire n'appartient pas à la Com de Com du Pays hamois.

Visiblement nous constatons une situation inquiétante de statu quo.

Adhésion de la commune d'Athies au SISCO.

Les statuts sont rédigés, la fusion devrait être effective en 2013 et un budget commun pourra enfin être établi, jusqu'à présent une convention fixait le montant de la contribution de la commune d'Athies au titre de sa participation financière au fonctionnement du SISCO.

Subsiste la question de l'intégration des employés « SISCO » non traitée à ce jour.

En réponse aux interrogations verbales de M.CAPON, lors du précédent Conseil Municipal, au sujet de la grande disparité de qualité sur un plan matériel qui existe entre les locaux scolaires de l'Ecole de Monchy et de ceux d'Athies, (toilettes, jeux, équipements numériques) M.HAPPE dit s'être informé auprès de Mme BRESOUS et que ces questions ont été abordées lors du dernier conseil d'école auquel assistait M.FENOT Maire d'Athies. Il rappelle aussi qu'il existe un Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN) en charge de ces problèmes, qu'il est nommé officiellement par l'inspection académique pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école (A noter toutefois qu'il n'était pas présent lors du conseil d'école auquel il siège de droit) et qu'il effectue une visite des écoles une fois l'an, visite suivie d'un rapport à l'Inspection Départementale.

Menace d'une nouvelle fermeture de classe.

Avec un effectif constant, La menace d'une fermeture de classe ne semble pas être d'actualité pour 2013.

Refonte des rythmes scolaires.

Pour répondre à un courriel de M. CAPON adressé aux élus enseignants, souhaitant connaître « *leur éclairage professionnel* » sur cette réforme.

M. HAPPE se dit favorable aux raccourcissements des vacances, à l'extension et à l'allongement de la durée scolaire afin qu'il y ait moins de « *densité* » pour les enfants.

Rappel des principaux éléments de la réforme : qui consiste en l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin; une journée de classe de maximum de 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures

30; une pause le midi de 1 heure 30 au minimum. (Le samedi matin, pouvant se substituer au mercredi matin sur dérogation).

La commune, si elle décide de mettre en œuvre cette réforme se verrait allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève, à la laquelle il est raisonnable de penser qu'une dotation de solidarité rurale (DSR) de l'ordre de 45€ pourrait venir s'ajouter.

Mais en dépit de l'aspect séduisant de la chose, M. HAPPE déplore le manque de clarté de l'application sur le terrain de cette réforme où à l'évidence les communes en supporteront les coûts !

Il y a notamment une incompatibilité entre les horaires des transports scolaires et les activités périscolaires qui pourraient être proposées par exemple par la bibliothèque/médiathèque ou les associations sportives. Il y a un réel danger à ce que tout cela se transforme en une extension d'un service de garderie à la charge de la Commune.

Conclusion : Il est urgent d'attendre des précisions supplémentaires de la part du Ministère ou de l'inspection académique.

M. le Maire devra, au plus tard le 31 mars 2013, faire part de son souhait de reporter ou non l'application de la réforme à la rentrée 2014.

❖ **Convention d'accueil du projet de littérature jeunesse autour des raconte-tapis. (délibération).**

Nous entrons dans la deuxième phase des raconte-tapis où il s'agit cette fois de confectionner un nouveau tapis, et de conter son histoire en cohérence avec sa réalisation.

Cible visée, les enfants de classe maternelle.

Il s'agit d'une convention tripartite entre le Pays Santerre Haute Somme initiateur du projet, la Com de com du Pays hamois et la commune de Monchy Lagache qui met à disposition l'animatrice de la bibliothèque/médiathèque, les bénévoles de la commune adhérentes au projet, mais aussi ses locaux.

Budget à charge de la commune : 475€. (Atelier couture, accueil de l'Artiste, collations).

Mais cette charge est annulée par une subvention accordée par la CCPH d'un même montant.

Vote à l'unanimité de cette convention.

❖ **Projet d'animation « Contes en Pays » organisée par la bibliothèque en collaboration avec l'Office culturel de Brouchy. (Délibération).**

L'Office Culturel Municipal de BROUCHY est une association loi 1901, elle propose de jouer un spectacle conte tout public le Jeudi 09 Mai 2013, au foyer rural de Monchy Lagache, sur le thème de la « *Véritable histoire du haricot magique* ».

La participation financière demandée pour une commune de l'intercommunalité est de 400€, soit une remise de 50% par rapport au prix tarif.

Vote à l'unanimité pour accueillir ce spectacle.

❖ **Questions diverses.**

Peupleraie : M. GOURDIN informe l'assemblée que M. PIQUEMAL du Groupement Sylvicole de l'Aisne à laquelle la Commune est adhérente, continue ses négociations avec l'exploitant forestier afin que le charroi des dernières grumes du chantier de Montécourt soit réalisé dès l'amélioration des conditions climatiques.

Comité de Jumelage : M. BRESOUS fait part des contacts récents qu'il a eu avec M Volker Korst : Le week-end retenu serait celui du 27/28 avril 2013 et ce sont les « *Jumeleurs* » de la commune qui seront accueillis à Dunzweiler.

Comité des Fêtes : M. WILLEMAN informe le conseil de la tenue de son assemblée générale le vendredi 8 mars 2013 à 18h00 en Mairie, et invite ses collègues à y participer.

❖ **Volume horaire de l'emploi de Secrétaire de mairie. (délibérations).**

Ce point est volontairement abordé en dernier lieu et Mme HANNECART directement concernée se libère.

M. RIGOLIN rappelle ses horaires hebdomadaires actuels :

- 25 heures pour la Commune.
- 1h30 pour le SIAEP (syndicat d'eau).
- 3h pour le SISCO (syndicat scolaire).
- 1h30 pour AFR (Association foncière).

Il rappelle également son récent succès à l'examen d'adjoint administratif de 1^{ière} classe.

Compte tenu de la charge de travail en constante augmentation, il propose d'augmenter de 4 heures son temps de travail pour la commune, soit 29 heures mentionnant que c'étaient d'ailleurs les horaires de Laurence ELOIRE avant son décès.

Il expose aussi le fait que suite à la fusion de notre SIAEP avec ceux de Croix Moligneaux et d'Athies, en 2014 : la vacation de 1h30 pour l'actuel SIAEP lui sera retirée parce que le siège de ce nouveau syndicat ne situera pas à Monchy Lagache. Après concertation avec le Centre de gestion, il apparaît judicieux d'acter cette diminution d'horaire dès cette année et que dans l'attente de la fusion effective, une convention de mise à disposition pour 2013 du salarié par la commune au profit du SIAEP peut être établie, donc dans cette hypothèse 1h30/semaine serait refacturée au SIAEP.

Une convention du même type pourrait également être signée avec l AFR, ce qui serait plus favorable au salarié sur le plan de la retraite.

M RIGOLIN s'apprête à aborder l'incidence financière en citant des chiffres quant au salaire de l'intéressée et les incidences des primes IAT et IEMP, mais M.HAPPE intervient pour juger indécent cette mise à plat « publique » de sa rémunération...M CAPON et M. GOURLIN abondent dans ce sens. Ce point est cependant traité, mais sans annoncer de chiffres précis...

M BRESOUS semble toutefois avoir fait ses petits calculs qu'il communique en catimini à son voisin P.LEVERT et conteste qu'avec l'incidence de ses primes un « *Agent catégorie C puisse percevoir une rémunération supérieure à celle d'un cadre A.* » Ce qui le choque!

M CAPON lui rétorque qu'effectivement, il a été à l'origine de l'attribution de ces primes, car Mme HANNECART touchait un salaire inférieur à celui de certains autres employés communaux, que c'était tout à fait injuste et que l'octroi de ces primes est la seule façon légale de corriger cette anomalie. Fait approuvé par M. le Maire.

Que ce n'est pas son récent succès au concours qui lui donne une augmentation de salaire mirobolante !

Qu'avec le recul, il est aujourd'hui admis par tous, qu'elle a rempli toutes ses fonctions avec compétence, ce qui prouve que le choix de son embauche était un bon choix, que d'ailleurs certains élus n'avaient pas partagé à l'époque.

Il précise qu'il considère que Mme HANNECART est rémunérée pour une fonction et non pour des heures travaillées, concept que l'intéressée a dès sa prise de fonctions parfaitement intégré.

Après de vifs échanges M. le Maire fait procéder au vote et M.GOURLIN lui rappelle qu'il y a trois délibérations à prendre :

- Délibération de l'extension des horaires de travail de 25h à 29h, 13 voix pour, 1 voix contre, celle de M.BRESOUS qui précise par ailleurs son souhait de voir figurer sur le présent compte rendu : « *j'ai voté contre parce que j'aurai souhaité un report de cette délibération à l'année suivante* ».
- Délibération prise à l'unanimité pour la signature de la convention avec le syndicat d'eau SIAEP.
- Délibération prise à l'unanimité pour la signature de la convention avec l AFR.

L'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé : **Levée de séance à 23h30 suivi d'un pot de l'amitié...**